****

Paris, le 02 mai 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Emploi des personnes en situation de handicap :**

**une mobilisation gouvernementale qui porte ses fruits**

**Favoriser l’emploi des personnes en situation de handicap s’inscrit dans une dynamique constante du gouvernement pour l’amélioration et la simplification du quotidien des personnes handicapées, une des priorités du quinquennat. Les mesures engagées, tant dans la stratégie « Osons l’Emploi » de 2019, première feuille de route d’un gouvernement pour l’emploi des personnes en situation de handicap, que dans le plan France Relance, permettent aujourd’hui de constater un nombre de demandeurs d’emploi en situation de handicap en diminution de près de 16% depuis 2018.**

**Une diminution constante du chômage depuis 2018, une augmentation des recrutements notamment via l’apprentissage :**

Le nombre de demandeurs d’emploi en catégorie ABC est passé en dessous du seuil des 500 000 pour la première fois en novembre 2019. Malgré le 1er confinement COVID 19, le nombre de demandeurs d’emploi n’a pas cessé de diminuer avec à **fin mars 2022, 467 530 personnes inscrites à Pole emploi** contre **517 250 avant crise en mars 2018, soit une baisse de 9,6% en quatre ans.**

**A fin mars 2022, sur la seule catégorie A, 341 550 demandeurs d’emploi en situation de handicap sont inscrits à Pôle emploi, contre 405 580 en mars 2018, soit une baisse 15,8 % en quatre ans.**

Cette dynamique positive se retrouve également dans les chiffres de l’**apprentissage**: entre 2019 et 2021, le nombre d’apprentis en situation de handicap a bondi de **79% passant de 4 562 à 8 159 apprentis**, grâce aux mesures développées pour inciter et sécuriser les parcours en apprentissage pour les personnes en situation de handicap.

Les dispositifs incitatifs créés par le plan France Relance - aide à l’apprentissage tout public (2 milliards) et aide à l’embauche (85 millions) - ont renforcé cette tendance. L’aide dédiée a généré en 2021 plus de **29 000 recrutements, dont 65% en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)**, dans des entreprises à plus de 80% de moins de 250 personnes.

**Pour Sophie Cluzel, Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, « *cette baisse de près de 16% en 4 ans du nombre de demandeurs d’emploi en situation de handicap fait suite à une mobilisation exceptionnelle du gouvernement, mais aussi de l’ensemble des acteurs : service public de l’emploi, AGEFIPH, FIPHP, employeurs, centres de formation mais aussi partenaires sociaux. Elle illustre une prise de conscience de l’ensemble de la société pour changer de regard sur les compétences des personnes en situation de handicap, véritable atout pour l’entreprise dès lors qu’elles bénéficient du juste accompagnement ».***

**Des employeurs mieux accompagnés pour l’embauche de personnes handicapées** :

De plus en plus d’employeurs prennent conscience que l’engagement dans une politique handicap ambitieuse, articulée avec leur stratégie ressources humaines, est facteur de progrès, tant pour la performance de l’entreprise que pour les enjeux de qualité de vie au travail (QVT), de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou encore de marque employeur. Les réseaux de dirigeants engagés se développent ; tels que les clubs territoriaux **« les entreprises s’engagent »** (<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>)qui rassemblent 20 000 entreprises ou encore le **Manifeste pour l’Inclusion** (<https://www.manifesteinclusion.org/>) qui réunit une centaine de grands patrons, afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques.

Le **Baromètre Emploi & Handicap** (<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>) permet depuis le 10 mars 2022 à tous les employeurs qui le souhaitent, privés et publics, quelle que soit la taille ou le secteur d’activité de l’entreprise, d’afficher et de valoriser leurs actions pour l’inclusion professionnelle, de mesurer leur progression chaque année, voire de se comparer avec des employeurs de secteur et de taille similaires. Pour les personnes en recherche d’emploi, le Baromètre est également un outil de sourcing donnant la possibilité de cibler, lors de leurs prospections, des employeurs engagés.

Près de 5000 personnes sont également inscrites dans **les plateformes départementales d’emploi accompagné** *(*<https://handicap.gouv.fr/lemploi-accompagn>e)qui proposent pour les salariés en ayant le besoin - handicap psychique, troubles de l’autisme, déficience intellectuelle - un accompagnement spécifique et entièrement gratuit de la personne et de son employeur, sans durée déterminé. Elles permettent de sécuriser et de maintenir en emploi grâce à l’intervention d’un job coach externe à l’entreprise, associant un accompagnement professionnel et médico-socio-pédagogique en synergie entre les acteurs du Service Public de l’Emploi (SPE) et du médico-social.

**Contact presse :**

Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)